

Commission Départementale Sportive

Saison 2024 / 2025 – PV n°03



1) Championnat d'accession masculin

Droit

- ARM 014 Boulogne sur Mer 1 / Harnes Volley-Ball 5 – 45,00 €
ARM 024 Harnes Volley-Ball 5 / Lis Calais 5 – 11,00 €

Pénalité (match perdu)

- ARM 018 Novelles sous Lens 2 / Boulogne sur Mer 2

Joueur : Parmentier Grzesiak Theo non licencié

2) Championnat d'accession féminin

Forfait

- ARF 014 Hersin Coupigny 1 / VC Harnes 4 – 180,00 € + frais d'arbitrage (sous couvert du comité)
ARF 015 Liévin 3 / Oignies 1 – 180,00 €

3) Coupe senior féminine

Veillez, pour ceux qui ne l'aurait toujours pas fait, modifier ou valider vos horaires de coupe. Prochain tour le 09 novembre 2024.

Rappel:

Pour les matchs en semaine une indemnité supplémentaire de 07,00€ est dû à l'arbitre par l'équipe a l'origine de la demande.

Toute demande de report nécessite l'accord du club adverse elle doit faire l'objet d'une dérogation officiel qui sera soumise à l'accord de la commission sportive. Dans tous les cas, les demandes ne peuvent être inférieur à 24 heures afin de permettre aux clubs adverse la prise en compte et la transmission de l'information à l'ensemble des participants. Cette demande doit prévenir également à l'arbitre ou le club désigné pour la rencontre ainsi qu'à la commission sportive qui a toute la latitude pour accepter ou non le report. Seul des événements exceptionnels et sous réserve tels qu'intempéries, accidents, incidents le jour de la rencontre peuvent être pris en compte.

Veillez vous assurer que les licenciés sur les listes de vos collectifs, édité au moins 48 heures à l'avance sont en règle (licence, sur classement, homologation) pour les rencontres auquel ils sont pressenties.

Pour la commission.
Fait à Angres le 05 novembre 2024